



SEANCE DU 31 MARS 2008

Présents : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre;

CORNELIS A., DELFANNE F., BRANGERS J-M., WATTIEZ L., FLAMME S., Echevins;

BLOIS G., WILLOCQ W., LECOMTE J-C., PATTE C., FOURDIN P., DESTREBECQ L., VANCAUWENBERGHE L., MACHTELINGS M., DRUMEL A., BUSCEMA P., LAINE-SAVINI A-M., CRICKX F., DELGUSTE B., PORTOGALLO J., VAN DE WALLE T., Conseillers

Excusés : VANCAUWENBERGHE L., DELGUSTE B., BRANGERS J-M.

Absent : BUSCEMA P.

BILOUET V., Secrétaire communale

SEANCE PUBLIQUE

HOMMAGE A MONSIEUR TURPIN GERARD - BIBLIOTHECAIRE EN CHEF A BLATON DECEDE LE 25 MARS 2008

Monsieur le Bourgmestre retrace la carrière de Monsieur Gérard Turpin, né le 19 septembre 1924, nommé bibliothécaire en chef à Blaton le 1^{er} mai 1979, après avoir été bibliothécaire depuis 1954 et fondateur du Foyer culturel de Blaton. Il était également Inspecteur de l'Enseignement secondaire. Une minute de silence est respectée en son hommage.

Une cérémonie officielle aura lieu le vendredi 4 juillet à la bibliothèque avec la famille. Sur proposition du Bourgmestre, le Conseil accepte à l'unanimité qu'à cette occasion, la bibliothèque soit baptisée « Bibliothèque Gérard Turpin ».

=====

1. INFORMATIONS

APPROBATION DES SERVICES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU BUDGET 2008

Le Collège du Conseil Provincial du Hainaut a approuvé par son arrêté du 14 février 2008 la délibération du 18 décembre 2007 du Conseil communal approuvant le budget communal ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2008.

Celui-ci a été modifié à l'ordinaire par la tutelle en ses articles :

02510/466-09	Fonds de compensation de perception du P.I.	fixé à 81.840,91 au lieu des 83.660,68€ prévus au budget
02910/466-48	Plan Tonus axe 1	fixé à 164.751,58€ au lieu de 128.301,93€ prévus au budget

Portant ainsi le boni ordinaire de l'exercice propre à 39.947,11€ au lieu des 5.317,23€ prévus au budget et le résultat ordinaire global à 1.137.599,16€ au lieu des 1.102.969,28€

prévus au budget.

=====

APPROBATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE A LA ZONE DE POLICE

Le Gouverneur de la Province du Hainaut, par son arrêté du 28 février 2008, approuve la délibération du conseil communal du 18 décembre 2007 fixant la dotation de la commune de Bernissart à la zone de police Bernissart-Péruwelz à 819.384,53€.

=====

2. BUDGET 2008 DU CENTRE OMNISPORTS DU PREAU

Approuve par 16 oui et 1 non

RECETTES : 525.750€

DEPENSES : 525.750€

INTERVENTION COMMUNALE : 285.000€

=====

Monsieur DESTREBECQ Ludovic (MR) signale qu'il faudra une fois pour toutes effacer l'ardoise que le Centre Omnisports du Préau traîne, lui causant des problèmes de trésorerie et des frais pour la reconduction annuelle de l'avance octroyée par la commune.

Monsieur Luc WATTIEZ approuve, d'autant que le compte 2007 risque d'aggraver la situation, vu la fermeture de la piscine durant 3 mois.

=====

3. BUDGET 2008 DU CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE

Monsieur Ludovic Destrebecq (MR) déplore que les conseillers CPAS de l'opposition n'ayant pas reçu le procès-verbal de concertation relatif au budget, ils n'ont pu voter en connaissance de cause et que son groupe (MR) s'abstiendra donc.

=====

Visé et approuve par 13 oui et 4 abstentions

<u>au service ordinaire</u>	2.447.736,05€ en recettes
	2.447.736,05€ dépenses

Soit un boni de	0,00€
-----------------	-------

<u>au service extraordinaire</u>	80.024€ en recettes
	79.500€ en dépenses

soit un boni de	524,24€
-----------------	---------

La contribution de la commune pour parer à l'insuffisance des ressources en 2008 s'élève à 698.000€.

=====

4. MUSEE DE LA MINE - COMPTE 2007 - INFORMATION

RECETTES : 6.125,98€ dont 1.562,02€ de report du solde de l'année 2006

DEPENSES : 4.259,79€

AVOIR EN COMPTE AU 31/12/07 : 1.866,19€

INTERVENTION COMMUNALE : 250€

Il s'agit ici d'une information étant donné que l'ASBL n'est pas obligée de présenter ses comptes mais uniquement les justificatifs requis par l'article L3331-3 du Code wallon de la Démocratie locale et de la décentralisation.

=====

5. FOYER CULTUREL - RAPPORT D'ACTIVITES

Suite à la demande express de Monsieur Bernard DELGUSTE (UPC) en conseil communal du 18 décembre 2007, le rapport d'activités 2007 du Foyer culturel de Blaton est présenté au Conseil communal.

=====

RAPPORT D'ACTIVITES 2007

DATES	LIEUX	SUJETS
24/01	Bibliothèque	Remise des prix du concours « la bibliothèque des éléphants »
21 au 26/04	Bibliothèque	Exposition « oiseaux préhistoriques et mythologiques »
5 et 30/05	Bibliothèque	Atelier de calligraphie animé par M. GOUTTEBARGE « A vos plumes »
8 au 22/05	Bibliothèque	Exposition de photos « Blaton, hier et aujourd'hui » Vernissage en présence du Ministre Courard
11/05	Club house tennis (COP)	Conférence animée par le pharmacien Ph. DANHIER « les épices, de l'art culinaire à l'art de guérir »
02/06	Bibliothèque	Atelier « quel est donc cet oiseau ? » Printemps des bibliothèques
02/06	CRIE	Visite des marais (trajet en petit train) Printemps des bibliothèques
04 au 24/06	Bibliothèque	Exposition des aquarelles d'Yves FAIGNART Printemps des bibliothèques
06 et 07/07	Eglise et Grand Place (Blaton)	<u>Concerts</u> : Le petit chœur d'Ath, récital Mozart - la même Piaf, Sylvie VIEREN et Claudy MAHIEU - GAD 80, Rock-Disco - Philharmonie de Quevaucamps Tijuna Dixie Band - Jazz New Orleans - Ensemble musical AMADEUS - Alka celtés Airs - Celtico Jazz
15/07	Musée de l'iguanodon	Exposition des sculptures de M. CONTE
14/08	Salle Jean Demols	Salon d'ensemble ARTISAMIS - hommage à Ernest DUBOIS
24/08	Grand Place (Blaton)	Marché nocturne - artisanat et produits du terroir
24/08	Grand Place (Blaton)	Concert de R. ROUSSELET - Jazz line
26/10	Bibliothèque	Remise des prix des concours : « oiseaux de pacotilles » et « faites parler vos poules ».
14/12	Eglise de Bernissart	Concert de Noël - AMADEUS + chorale de Feignies

=====

6. REPRISE EN GESTION PAR LA COMMUNE DES LOGEMENTS RUE DU PONT-DE-PIERRE

Afin de mettre en application sa note de politique générale en matière de logement 2007/2012 votée par le conseil en date du 24 septembre 2007, décision prise à l'unanimité. Les habitations sises rue du Pont de Pierre, 2, 4 et 6 à BERNISSART sont retirées de la convention de mise à disposition du patrimoine communal confié à l'asbl « LE LOGEMENT BERNISSARTOIS » par décision du Conseil communal le 26 mai 1997 et la gestion sera dorénavant assurée par l'administration communale de Bernissart.

=====

7. COMMISSION CONSULTATIVE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITE - MODIFICATION DE LA COMPOSITION

Attendu que la DGATLP a, par courrier du 29 janvier 2008, déclaré la nomination de Mr Alain Drumel en tant que Président irrégulière. Décide à l'unanimité de désigner :

Mr David BUSIN	Président de la Commission
Mme Véronique VANDEN BOSSCHE	En remplacement de Mr David BUSIN en tant que membre effectif représentant le secteur privé ayant comme centre d'intérêt l'environnement
Mme Catherine GABRIELLI	Représentant le secteur privé ayant comme centre d'intérêt l'environnement en tant que 1 ^{ère} suppléante de Mme Véronique VANDEN BOSSCHE
Mr Franck MERLO	Représentant le secteur privé ayant comme centre d'intérêt l'environnement en tant que 2 ^{ème} suppléant de Mme Véronique VANDEN BOSSCHE

=====

8. MODIFICATION DE LA TAXE SUR LES NIGHT-SHOPS

Attendu que suivant les instructions budgétaires et avis de la tutelle, la période d'ouverture retenue pour la définition de magasin de nuit se situe entre 22h00 et 5heures. **Arrête à l'unanimité.**

Par magasin de nuit, il faut entendre tout établissement dont l'activité principale consiste en la vente de produits alimentaires, sous quelque forme ou conditionnement que ce soit, qui ouvre, ou reste ouvert, durant une période comprise entre **22 heures et 5 heures**, et ce, quel que soit le jour de la semaine.

Ne sont pas visés les établissements n'exerçant pas le commerce de détail (restaurants, snacks, friteries,...).

La taxe est fixée à 2500 euros par année et par établissement installé sur le territoire de la commune au 1^{er} janvier de l'exercice d'imposition.

=====

9. AGENCE DE DEVELOPPEMENT LOCAL - DESIGNATION DU COMPTABLE DE LA REGIE

Décide à l'unanimité. Monsieur Fagnart Pierre, né le 6 juin 1974 à Tournai et travaillant au service de l'Agence de Développement Local de Bernisart est désigné comptable de la régie ordinaire créée par le conseil communal du 24 septembre 2007 et ayant pour objet le développement local de la commune.

=====

10. CAHIER SPECIAL DES CHARGES RELATIF A LA FOURNITURE DE MATERIEL INFORMATIQUE

Décide à l'unanimité d'approuver le cahier spécial des charges ci-dessus consistant notamment en :

- renforcement de la ligne hertzienne à 20MB ;
- augmentation du débit minimal au CAP de 10 à 100MB, et de réserver une partie du crédit à l'achat d'un ordinateur portable et à la constitution d'une réserve de claviers et souris et de retenir pour l'exécution de ce marché, la procédure négociée sans publicité.

=====

CAHIER SPECIAL DES CHARGES RELATIF AUX TRAVAUX DE REPARATION DE LA TOITURE A L'ECOLE DE LA BRUYERE

Décide à l'unanimité d'approuver le cahier spécial des charges ci-dessus et de retenir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation de marché.

=====

11. REGLEMENT DE POLICE RELATIF A L'ABROGATION DES INTERDICTIONS DE STATIONNEMENT RUE DES VIEUX FOURS ET PLACE EMILE ROYER SUITE AU DEPLACEMENT DU MARCHÉ

Arrête à l'unanimité

Sur la place Emile Royer à Blaton, de part et d'autre de celle-ci les interdictions d'arrêt et de stationner existantes sont abrogées.

Dans les rue des Vieux Fours :

- les interdictions d'arrêt et de stationner existant de part et d'autre de la chaussée, entre la rue Emile Carlier et le n°40 sont abrogées;
- le stationnement est organisé, en totalité sur le large accotement en saillie, du côté impair :
 - entre la place Emile Royer et l'entrée cochère du n°23;
 - entre le n°21 et le n°13.

Ces mesures seront matérialisées par le placement de signaux E9e.

=====

12. CONVENTION AVEC LA SOCIETE TEC HAINAUT DE MISE A DISPOSITION D'UN BUS LOCAL

Monsieur Alain DRUMEL (ECOLO) trouve dommage que rien ne soit prévu le week-end et qu'il faudrait faire une enquête sur les besoins de la population. Par ex : à Tournai, cela n'a pas marché. Le Bourgmestre rétorque qu'il n'est pas possible de le faire tourner tous les jours sinon il faudrait engager plus de personnel. A la demande de Monsieur Ludovic DESTREBECQ (MR), le Bourgmestre répond que le coût du service n'a pas encore été calculé, mais que c'est un service que la commune doit rendre à ses citoyens.

=====

Décide à l'unanimité d'approuver la convention proposée par la société de transport en commun du Hainaut TEC Hainaut relative à la création d'un service de bus local à Bernissart destinée à améliorer la mobilité de la population et de solliciter du TEC, suite à la remarque du conseiller Gerard BLOIS (MR), la prise en charge du carburant pendant le laps de temps où il reprendra éventuellement possession du bus.

=====

13. REPRISE POUR DEMOLITION D'UNE SEPULTURE A POMMEROEUL

Où la remarque de Madame Machtelings (MR) sur le fait que la sépulture est déjà démolie et que des citoyens ont sollicité sa restauration à laquelle le bourgmestre répond que c'est le curé lui-même qui a voulu impérativement la destruction et qu'un avis a été affiché durant 1 an, le conseil

Décide par 13 oui et 4 abstentions de reprendre la sépulture (chapelle) située à proximité immédiate de l'église Notre Dame de Pommeroeul et à l'état d'abandon en vue de sa démolition.

=====

**14. AIS « DES RIVIERES » - DESIGNATION DES 3 REPRESENTANTS AUX
ASSEMBLEES GENERALES ET D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

Décide à l'unanimité :

- Est désigné comme représentant de Bernissart au Conseil d'Administration de l'AIS « Des rivières » **Roger VANDERSTRAETEN** ;
- Sont désignés comme représentants à l'Assemblée Générale de l'Agence Immobilière Sociale « Des rivières » :
 - **Roger VANDERSTRAETEN**
 - **Anne-Marie LAINE-SAVINI**
 - **Jean-Claude LECOMTE**

=====

**15. PROCES-VERBAL DE CAISSE COMMUNALE DU 31 DECEMBRE 2007 -
EXAMEN**

Vu l'article L1124-42 § 1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, le Conseil vise le procès-verbal de vérification de la caisse communale du 4^{ème} trimestre 2007 établi le 31/12/07 présentant un solde global des comptes financiers débiteur de 1.732.503,97€.

=====

**16. CESSION A LA COMMUNE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN QUARTIER DE LA
WALLONIE - APPROBATION DE LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS**

Décide à l'unanimité d'acquérir de gré à gré auprès de la Société wallonne du Logement , rue de l'Ecluse,21 à Charleroi la parcelle de terrain à prendre dans la parcelle cadastrée 5^{ème} Division section B n°972f pour une contenance mesurée de 58 Ca 94 Dm. La commune de BERNISSART procédera à l'achat pour cause d'utilité publique pour le prix de **1€**, les frais de l'acte d'acquisition et de mesurage du terrain demeurant à charge de la partie acquéreuse.

=====

**17. DROIT D'INTERVENTION DU CITOYEN MR JEAN-MARIE WATTIEZ -
QUESTION RELATIVE A LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT - EGALITE
DES CHANCES**

Question : « Dans bon nombre de communes, un(e) échevin(e) a dans ses attributions ce que l'on nomme la coopération au développement. Celle-ci prend plusieurs visages comme des partenariats portant sur des projets sanitaires, sociaux, éducatifs ou de commerce équitable. Dans votre déclaration de politique générale, il n'y a pas une ligne consacrée au caractère multiculturel de notre entité. Or, Bernissart doit son glorieux passé industriel à de nombreuses personnes étrangères. Estimez-vous opportun, nécessaire et souhaitable de confier à un membre du collège ou à un conseiller communal délégué une telle mission qui n'est pas simplement humanitaire mais aussi éthique. La devise « agir localement, penser globalement, trouverait son sens à Bernissart. »

Réponse du Bourgmestre : Nous avons une Echevine de l'égalité des chances. Nous nous sommes inscrits récemment dans un projet « gendermainstreaming » qui permettra d'engager une personne pour aider les femmes d'origine étrangères à mieux s'intégrer. L'Habitat du Pays Vert mettra à cet effet un local à notre disposition au sein de la Cité du Préau.

Quant à la coopération au développement, notre priorité est de solutionner les problèmes de notre propre population d'origine étrangère avant de s'investir à l'extérieur.

=====

18. QUESTIONS POSEES PAR MONSIEUR GERARD BLOIS - CONSEILLER COMMUNAL

1. Question : Sécurité sortie St François

« Pourriez-vous lors du prochain conseil communal porter à l'ordre du jour le point suivant : Problématique de la sécurité aux abords de l'école Saint-François à Harchies, sortie du parking situé rue Saint Roch. En concertation avec le commissaire de Police de la zone 5321, pourriez-vous prévoir entre la jonction de la rue du Calvaire et le numéro 23 de la rue Saint Roch, la création d'une Zone 30Km heure, le placement de bornes pour délimiter la zone d'évitement, zone d'évitement qui serait réalisée à la sortie du parking, au droit de l'actuel passage pour piétons, ainsi que le placement de la signalisation adéquate. Toutes ces mesures étant destinées au bien être et à la sécurité des élèves qui sortent via le parking ou du sentier situé entre les numéros 17 et 19 de la rue Saint-Roch »

=====

Un projet de règlement global pour la sécurité des enfants sortant de l'école St François via la rue St Roch sera sollicité à la Police.

2. Question : Immeubles insalubres

« Pourriez-vous lors du prochain conseil communal porter à l'ordre du jour le point suivant : Quelles sont les dispositions prises en ce qui concerne la démolition des immeubles insalubres non améliorables situés :

- rue de Stambruges, 66 à 7321 Harchies;
 - maison abandonnée rue du Calvaire (le long du canal Nimy-Blaton).
- Ce cas avait déjà été évoqué lors du conseil communal du 10 novembre 2005 et actuellement seul le problème de la rue des Iguanodons, 145-147 a trouvé une solution. »

Réponse du Bourgmestre :

Le bâtiment situé rue de Stambruges, 66 à Harchies a fait l'objet d'un permis d'urbanisme du nouveau propriétaire la SA Total Invest de Flenu pour la construction de 4 habitations (2 de 100m² et 2 de 110m²). Le dossier est actuellement en attente de l'avis du PNPE sollicité le 18 mars et à recevoir pour au plus tard le 16 avril. La SNCB a d'ores et déjà donné son aval.

Rue du Calvaire (le long du canal) : Etant donné que 2 demandes de permis ont été sollicitées en 2004 et en 2007, à chaque fois refusées par le fonctionnaire délégué suite à la zone de recul exigée par les voies hydrauliques en vue de l'élargissement futur du canal au gabarit européen. Le Bourgmestre en exigera la démolition.

=====

QUESTION POSEE PAR MONSIEUR BERNARD DELGUSTE - CONSEILLER COMMUNAL

Question : « Dans le journal « Le Soir » du vendredi 15 février 2008, un article des pages locales hainuyères, intitulé : « Quiévrain/Les Français pour une liaison transfrontalière : **Un tram venu de Valenciennes** », le journaliste Saintghislain relate le souhait, ou plutôt la décision, de la communauté d'agglomération valenciennoise de

créer une ligne de tram qui relierait cette ville à Quiévrain. Leur but : permettre aux passagers français d'avoir une liaison directe vers Mons, Bruxelles et surtout, Zaventem, sans devoir passer par Lille. Le député bourgmestre d'Hensies, Mr Eric Thiébaud, semble favorable à ce projet puisqu'il a déjà ameuté la ministre de tutelle de la SNCB, qui projette, elle, de (ré)tablir une ligne de frêt en parallèle (rappelons que la liaison ferroviaire entre Mons et Valenciennes a existé et a été désaffectée : faire et défaire ...).

Ne serait-il pas opportun de mettre en balance la réalisation de ce projet, qui intéresse surtout nos voisins, avec l'abandon, en contre-partie, d'un autre projet, qui, lui, ne peut qu'apporter des désagréments du côté belge : celui du site de traitement de 1.400.000m³ de boues toxiques à Saint-Aybert, à quelques centaines de mètres de la frontière, située sous les vents dominants ? La réponse écrite du ministre Daerden au député Senesael concernant le site de traitement des boues de la Malmaison nous amène à penser que ce n'est pas de ce côté que nous viendra la solution de l'abandon du projet français quand on voit comment évolue le projet du MET...

Dans ce cas précis du tram, les intérêts de la commune de Quiévrain ne rejoignent peut-être pas exactement ceux du tandem Hensies-Bernissart mais le cas représente une opportunité pour une région souvent défavorisée d'avoir certaines exigences compensatoires face aux décisions à sens unique de nos voisins. L'occasion est belle de nous défendre, de vaincre l'immobilisme et le fatalisme et d'avoir des desideratas. Le moment n'est-il pas venu d'unir les façons de voir de nos communes et d'opposer un front commun à des décisions unilatérales sans compensation, sans être, pour autant, négatifs ?

Je souhaite connaître la position que compte prendre la commune de Bernissart. »

=====

Malgré la demande de Monsieur Bernard DELGUSTE de retirer le point de l'ordre du jour, le Bourgmestre tient à y répondre.

Réponse du Bourgmestre : Ni Bernissart ni Hensies ne peuvent à leur niveau donner de telles exigences. Par contre, la commune de Bernissart pourra aider St Aybert dans ses démarches administratives dans le dossier des boues.

=====

QUESTION POSEE PAR MONSIEUR ALAIN DRUMEL CONSEILLER COMMUNAL

Question : « Journée de la femme du 8 mars - Depuis 1977, la journée internationale des femmes est officielle. Les Nations Unies invitent chaque pays à organiser le 8 mars une journée pour rappeler les droits des femmes encore trop souvent bafoués.

A cette occasion, je propose qu'une femme soit mise à l'honneur par notre commune pour son courage, ses engagements progressistes et écologistes, son combat pour la liberté et l'égalité, sa résistance à 6 années de traitements inhumains, son sens des valeurs ainsi que sa grande fierté. Vous aurez deviné à qui je pense : Ingrid Bétancourt.

L'idée serait que le nouveau pont porterait son nom, en espérant qu'Ingrid sera libre le plus vite possible vu ses sérieux ennuis de santé.

Si, effectivement l'égalité homme femme est en cours de réalisation, le chemin est encore long pour qu'elle soit complète.

Leur présence dans le monde politique à Bernissart est encore insuffisante : 6 élues sur 21, une seule échevine, ont est assez loin d'une parité souhaitée par les partis progressistes. Mais pensons un peu Emploi deux tiers des hommes ont un emploi rémunéré, un peu plus de la moitié des femmes sont actives sur le marché du travail, 7,8% des hommes travaillent à temps partiel contre 43% des femmes. En 2005, les femmes gagnaient 15% de moins que les hommes, les femmes isolées avec enfant ont plus de difficulté à trouver du travail, elles sont aussi plus exposées à se retrouver sous le seuil de pauvreté. Parmi les métiers suivants la plupart sont occupés par du

personnel féminin : femme de ménage, institutrice maternelle, garde-enfant, infirmière, secrétaire, mais on remarque que quelques emplois se sont féminisés comme responsable de vente, avocat, agent de police, expert-comptable et les emplois dans le service public.

Pourquoi mettre à l'honneur une femme cette année ? Nous fêtons en 2008 les 40 ans de l'obtention du droit de vote des femmes et très souvent les lieux portent des noms d'hommes. Alors osons changer nos vieilles habitudes et appelons notre nouveau pont Ingrid Bétancourt. »

Réponse du Bourgmestre : Monsieur le Bourgmestre rappelle qu'une motion en faveur Ingrid Betancourt avait déjà été votée en avril 2002 la nommant citoyenne d'honneur de Bernissart. En matière de noms à des ouvrages, comme pour les rues, la Commission Royale de toponymie et de dialectologie recommande des noms liés à la tradition, les noms descriptifs ou inspirés de l'histoire locale mais refuse toujours les noms de personnes encore vivantes.

Monsieur Ludovic Destrebecq (MR) estime aussi que si l'on donne le nom d'une personnalité, il faut que, dans 50 ans, l'on puisse se souvenir de son action. Il préconise plutôt une banderole représentant le combat d'une femme à arborer lors de manifestations importantes.

=====

PAR LE CONSEIL :

La Secrétaire communale,

Le Bourgmestre,

Véronique BILOUET

Roger VANDERSTRAETEN